



Centre Léonard de Vinci

TARIFS DES PRESTATIONS HÔTELIÈRES

APPLICABLES À PARTIR DU 20 MARS 2018

Durant votre hospitalisation, vous pouvez bénéficier des prestations hôtelières suivantes :

En Hospitalisation ambulatoire	
Prestations hôtelières	Tarif
Chambre particulière*	40 € par jour
<i>*Sous réserve de disponibilité des chambres individuelles le jour de la cure</i>	
Repas midi ou soir	Gratuit sur demande en chambre particulière 7,50 € hors tarif chambre particulière
Télévision	Gratuite
Accès Wifi	Gratuit sur demande
En Hospitalisation de semaine	
Prestations hôtelières	Tarif
Forfait journalier	20 € par jour
Chambre particulière	55 € par jour
Télévision	4 € par jour 2 € la demi-journée
Accès Wifi	Gratuit sur demande
Prestations accompagnants	Tarif
Couchage	15 € par nuit
Petit déjeuner	3,20 €
Repas du midi ou du soir	7,50 €

Nous vous conseillons de contacter votre mutuelle afin de vous informer des montants des suppléments pris en charge. Dans l'éventualité où votre mutuelle ne couvrirait pas les suppléments liés à cette prestation, vous auriez à en acquitter le montant au moment de la sortie.

LISTE DES PRATICIENS ET SECTEUR D'APPARTENANCE

Praticien	Spécialité	Secteur
Docteur Damien CARLIER	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Franck DARLOY	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Claire DAUMONT	Médecin Soins de Support	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Jacques FOURQUET	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Claire GIRAUD	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Louis GRAS	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Jean-Charles NEU	Médecin Soins de Support	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Alice PHAM	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Virginie POTTIER	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Natacha STERN	Oncologie médicale	1 (honoraires conventionnés)
Docteur Marc TOKARSKI	Radiothérapie	1 (honoraires conventionnés)

Les suppléments d'honoraires : Les praticiens qui assurent vos soins au sein de l'établissement n'ont pas opté pour le secteur conventionnel à honoraires libres. Par conséquent, aucun dépassement d'honoraires ne sera perçu à l'occasion de vos soins.